

## Compte rendu du 2<sup>e</sup> conseil d'école - jeudi 16 février 2017

### Présents :

- Mmes Audrey MEUNIER, Barbara TERRASSE, Amandine POULAT, Nathalie GARREL, Stéphanie DUPEUX, Mrs Jean-Michel REVOL, Laurent PATIN et David JOBIN (enseignants),
- Mmes OFFRET, DHESDIN, GUICHARD, BARET, DA ROCHA, GLENAT, PELLEGRINI, PITALLIER, PRABEL-CECCHINI et M. JOURDAN (représentants des parents délégués),
- Mme Nathalie LYONNE (Adjointe aux affaires scolaires), M. Patrick BURRIAND (Adjoint aux travaux).

Excusées : Mme ZAMORA (Maire), Mme RAMUS (IEN de la circonscription), Mme LEROY (déléguée de parents), Mme Sylvie DUSSERT (enseignante), Mme Agnès FRANÇOIS et M. Pierre BLUNAT (DDEN),

### Généralités :

L'affichage des comptes rendus de réunions sera fait en bas de l'école. Pour rappel, les CR sont disponibles sur le site internet de la mairie et de l'école.

Règlement Intérieur : complément au RI a été apporté prenant en compte notamment des dispositions particulières face à des situations de comportements possibles et l'intégration des PPMS.

Des problèmes de comportements agressifs verbalement et physiquement de la part de certains enfants ont été signalés : cela concerne tous les temps de la vie scolaire. Tout le monde en a bien conscience et fait ce qu'il faut avec les moyens dont on dispose.

### Inscriptions des futurs élèves / Rentrée 2017/2018 :

Les parents des enfants concernés (nés en 2014) devront, au préalable, passer en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile. Puis l'école tiendra des permanences les **jeudis 06/04, 13/04 et 04/05** de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée. Un affichage sera fait en bas de l'école.

Les parents devront apporter le certificat de la Mairie, livret de famille, carnet de santé, une lettre du juge en cas de séparation.

Un prévisionnel a été fait mais reste à ajuster après les permanences d'inscriptions.

L'école de La Lèze comptera environ 176 enfants répartis en 7 classes puisque la classe ouverte en 2016 devrait être maintenue (effectif constant).

L'effectif estimé est le suivant :

Petite section = 17 élèves	CE1 = 22 élèves
Moyenne section = 25 élèves	CE2 = 19 élèves
Grande section = 25 élèves	CM1 = 33 élèves
CP = 17 élèves	CM2 = 18 élèves

Soit 67 enfants en maternelle et 109 en élémentaire.

La répartition des classes reste à affiner et sera communiquée ultérieurement.

### Divers :

Le téléphone de la maternelle a été volé/disparu pendant les vacances de Noël. Un mot a été fait aux familles pour contacter l'école par l'élémentaire le 30/01/17 dernier.

La Mairie a acheté le nouveau téléphone mais s'inquiète de la perte récurrente.

Les parents souhaiteraient attirer l'attention sur le parking public qui n'a pas été dégelé 5 jours après la neige. Le risque de chutes était très présent. La Mairie rappelle qu'il ne faut pas hésiter à l'alerter rapidement.

Les parents ont demandé à voir si les infrastructures de la commune (salle des fêtes MJC) peuvent être mis à disposition pour mettre les enfants au chaud lors de période de grand froid, pluie ou tout autre problème météorologique. La salle des fêtes n'est pas très bien chauffée ; traverser la route pose des problèmes de sécurité.

Une réflexion sur l'aménagement de ce temps sera faite par la mairie.

### **Dotation Mairie :**

Actuellement, la dotation est de 44 € / enfant, exceptionnelle à 1 200 € et pour la Direction à 150 €. La Mairie répond favorablement mais précise toutefois que les budgets sont votés fin mars.

### **Travaux :**

- garage à vélo : il n'y a pas de budget prévu pour cette année, la mairie a choisi de changer le dispositif de l'alarme incendie et intrusion.
- Anti pince-doigts pour les classes de maternelle : ils ont été reçus et ont été installés partiellement pendant les vacances scolaires de février.
- Lumière dans la descente : tout le monde en est très satisfait et remercie la Mairie.
- Les stores dans la classe de Stéphanie : des rideaux occultant devraient être installés prochainement en respectant la norme « incendie ».
- Réflexion sur l'encombrement du couloir maternelle : assez compliqué à envisager, même des rangements optimisés ne peuvent éviter cet encombrement. Les poussettes sont à mettre le plus possible à l'extérieur. La sortie des PS est déjà facilitée du côté de la salle de motricité.
- Fermeture de l'école avec visiophone/interphone à gâchette électrique au niveau du portail du haut. Une réflexion entre la Mairie et l'école pour le positionnement idéal sera réalisée.
- Tous les travaux évoqués au premier conseil d'école ont été effectués : réservoirs de savon, réglages robinets, blocs de lumière verte... Remerciements à la mairie.
- Réparation du jeu de la maternelle: Un projet global est envisagé par la commune pour le changement et le renouveau de l'aire de jeux et du terrain de basket à côté de la salle des fêtes. Elle espère négocier quelque chose pour la maternelle à ce moment-là car la réparation du jeu actuel semble difficilement envisageable.

L'école tient à remercier la Mairie pour la nouvelle classe : délais respectés, efforts de la part des ouvriers pour faire un minimum de bruit.

### **Exercices d'évacuation et PPMS :**

L'exercice incendie a eu lieu le vendredi 10/02/17 en présence d'un parent délégué. La Mairie aurait aimé une communication en amont pour cet exercice notamment avec la présence d'un parent.

Le dispositif d'alerte va être refait par la Mairie. Les installations sont très anciennes et peu fiables (inaudibles, faux contacts). La mairie a mis à disposition des cornes de brume pour pallier à ce dysfonctionnement.

Un parent délégué souhaite également participer à un exercice dans le cadre du PPMS et rentrer dans l'enceinte de l'école de manière inopinée.

Après réflexion en bureau exécutif, la mairie interdit toute intrusion au sein de l'école que ce soit pour les exercices d'évacuation et/ou PPMS. Les mesures de sécurités nécessaires et réglementaires sont appliquées par la mairie.

### **Vie scolaire (relation école-familles, communication, partenariat...) :**

Le spectacle de Noël a été très apprécié par les enfants qui ont eu des retours positifs. L'ensemble des participants remercie Audrey et Barbara pour ce choix.

Le carnaval a été organisé le vendredi 17/02/17 avant les vacances ; le goûter est financé par l'école cette année. Tout le monde a bien profité et le beau temps était au rendez-vous.

Les parents délégués aimeraient dans la mesure du possible qu'il existe une liste de diffusion (ex : Audrey) pour avertir les parents sur des activités/besoins de matériels.

Et pour celles et ceux qui n'ont pas internet ou ne souhaitent pas donner les adresses mails, un affichage en classe ou échanges entre parents sont conservés.

### **Restauration scolaire :**

Les parents souhaitent rappeler encore une fois qu'ils apprécient le retour aux deux services de restauration et remercient la mairie pour cela. En effet, les enfants sont ainsi moins nombreux dans la salle de cantine et ce temps est moins pesant pour tout le monde.

Les parents délégués souhaiteraient qu'un des parents délégués puisse participer à un temps de repas afin de pouvoir répondre plus facilement aux questionnements des parents sur ce temps périscolaire. Après réflexion en bureau exécutif, la mairie interdit toute intrusion pendant la pause méridienne.

La Mairie a fait passer un mot dans les cahiers des parents à la rentrée scolaire pour rappeler les modalités d'inscription au ticket ou mensuelle. Il y a encore trop de parents qui ne respectent pas les règles. Les inscriptions tardives seront donc refusées.

Pour la mise en place d'un logiciel pour les inscriptions, la mairie attend de voir ce qui sera mis en place avec la fusion des communautés de commune.

### **Les TAP :**

La mairie a eu la confirmation de la part de l'IEN : l'organisation des TAP reste inchangée pour l'année 2017-2018.

Les parents attirent l'attention sur un problème de surveillance à la fin de la 2ème séance (16H20 à 16H30 environ): un intervenant laisse les enfants seuls dans la cour (sans attendre le relais et sans fermer le portail à clé). Le Directeur a effectué un rappel à ces intervenants. David récupère les enfants concernés sous le préau et les remet aux familles.

### **ATSEM :**

Il faudrait du temps d'ATSEM le matin pour l'aide dans la classe des GS/CP.

Un mi-temps à minima est demandé à la Mairie pour la rentrée scolaire prochaine. Amandine indique les difficultés de gestion des GS qui sont encore « petits » et nombreux.

La Mairie a pris en compte sérieusement cette difficulté et va voir ce qu'il est possible de proposer.

### **GARDERIE :**

La demande d'une plus grande amplitude horaire a été réitérée.

Le même montant pour 50 minutes le matin, 1H15 le soir et 3,5 € le repas du midi compris. Ne peut-on pas procéder à un équilibre ?

Après réflexion en bureau exécutif :

- pour la garderie, la mairie rappelle qu'initialement elle finissait à 17h30, suite à la mise en place de l'étude surveillée, des parents ont demandé le prolongement du temps de garderie jusqu'à 17h45 pour harmoniser la sortie des enfants.

Le conseil municipal a souhaité faire un geste vis à vis des familles, en n'augmentant pas le tarif.

- pour le coût du repas, la mairie applique le prix du repas/traiteur au prix coutant, ce qui permet un accès pour tous à un tarif modéré, tout en gardant des repas de qualité.

Les parents délégués profitent de cette séance pour rappeler qu'ils souhaitent une collaboration étroite entre chaque entité (mairie et école) dans le but de proposer les meilleures solutions possibles ensemble.

Prochain conseil d'école : pas de date fixée à ce jour.